



Débat d'orientations budgétaires 2022

Commune de Saint-Berthevin

Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le vote du budget doit être précédé de la tenue d'un débat d'orientation budgétaire (DOB) selon l'ordonnance du 26 août 2005, n° 2005-1027 modifiée par la [LOI n° 2015-991 du 7 août 2015 - art. 107](#) : « *Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le maire présente au conseil municipal, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Ce rapport donne lieu à un débat au conseil municipal, dans les conditions fixées par le règlement intérieur prévu à l'article [L. 2121-8](#). Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique.* »

Le débat d'orientation budgétaire constitue une étape importante du cycle budgétaire de la Commune. Il permet d'émettre une expression sur la stratégie financière de la Commune avant le vote du budget et de mettre en évidence les contraintes de la Commune au regard de sa situation financière.

La présente note vous présente la prospective budgétaire pour les années 2021 à 2025 notamment le volume des investissements en adéquation avec la capacité financière de la Commune ainsi que les grandes masses prévisionnelles de fonctionnement.

Table des matières

1. Tendances 2021 des finances communales	4
2. Perspectives 2022	5
3. Les grandes orientations du budget principal	6
3.1. <i>Les recettes de fonctionnement</i>	6
3.1.1. Les recettes fiscales	6
3.1.2. Les dotations et participations	9
3.1.3. Les autres recettes de fonctionnement	11
3.1.4. Synthèse des recettes de fonctionnement	11
3.2. <i>Les dépenses de fonctionnement</i>	11
3.2.1. Les dépenses de gestion	11
3.2.2. Les charges financières	12
3.3. <i>Les soldes d'épargne :</i>	13
3.4. <i>Le programme pluriannuel d'investissements</i>	13
3.4.1. Le renouvellement courant du patrimoine :	13
3.4.2. Les grands projets de la commune :	13
3.5. <i>Le financement</i>	15
3.6. <i>Structure de la dette</i>	16
4. Les budgets « LOTISSEMENTS »	17
4.1. <i>Le lotissement des Portes du Vicoin</i>	17
4.2. <i>Le lotissement du Parc de l'Eglanière</i>	17

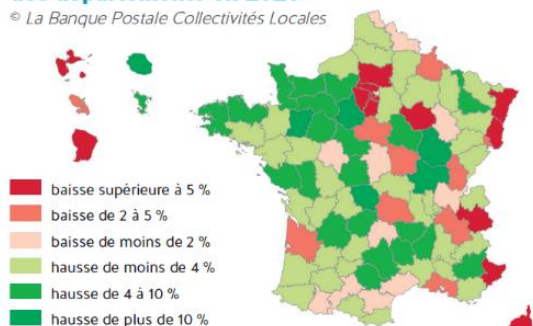
1. Tendances 2021 des finances communales

En 2020, les collectivités locales ont été présentes auprès de leur territoire face aux crises sanitaire et économique.

Si elles ont pu réaliser des économies du fait de la mise en veille de certains services, elles ont surtout soutenu leurs agents, administrés, entreprises, associations en utilisant toutes les ressources à leur disposition : achats de matériel de protection sanitaire, autorisations spéciales d'absence, subventions, aides, création de fonds de soutien... et ce en dépit de recettes fiscales et domaniales en berne.

Évolution du produit des DMTO des départements en 2020

© La Banque Postale Collectivités Locales



Carte réalisée avec Cartes & Données - © Artique.

Source : DGFIP - comptes de gestion 2020, traitement La Banque Postale.

Leur épargne brute s'est en conséquence repliée de plus de 10 % et les investissements directs ont chuté, phénomène amplifié par le contexte électoral ; en revanche les subventions d'investissement, en direction des entreprises notamment, ont fortement augmenté.

Si les conséquences de la crise sanitaire peuvent se lire dans les comptes des collectivités locales à travers les évolutions de leurs grands équilibres financiers, la disparité de ses effets que ce soit en matière de fiscalité économique, de recettes de prestations de services ou d'évolution de droits mutation (DMTO), sont très différents d'un territoire à l'autre.

Les communes ont également traversé la crise sanitaire et économique avec une dégradation de leurs équilibres financiers mais dans des proportions moins fortes qu'attendu, ce constat qui est à nuancer au regard des situations individuelles, reste néanmoins à la faveur d'une épargne brute de nouveau en hausse en 2021. Les dépenses de fonctionnement progresseraient en effet moins rapidement que les recettes.

Les dépenses de fonctionnement, augmenteraient de 1,5 %. Les frais de personnel (54 % des charges courantes) progresseraient de 1,1 % après une quasi-stabilisation (+ 0,5 %) en 2020. Une légère hausse de la masse salariale serait attendue en raison principalement d'une croissance modérée des effectifs et de la revalorisation de l'indice minimum à compter seulement d'octobre 2021.

Les charges à caractère général (24 % des charges courantes) renoueraient avec une croissance marquée (+ 4,5 % après - 6,0 % en 2020), en raison de la réouverture des services après les périodes de confinement, mais aussi d'une reprise de l'inflation (+ 1,8 %) ; ce dernier élément redevient un facteur de fragilité pour la maîtrise de la gestion locale.

Les recettes fiscales, principale ressource communale, **augmenteraient de 1,4 %.** Des ressources fiscales bouleversées en 2021 par :

- La suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales
- La division par deux de la valeur locative des établissements industriels

En parallèle l'année 2021 se caractériserait par une progression atypique des dépenses d'investissement (+5,8%) pour une année post-électorale classiquement marquée par une baisse des investissements.

Mais 2020 a enregistré un repli très important de ces dépenses (- 16,2 %), le phénomène habituel constaté en année électorale étant accentué par la crise sanitaire et le report des élections. L'année 2021 devrait donc enregistrer le rattrapage correspondant à des travaux prévus en 2020 et décalés dans le temps.

2. Perspectives 2022

Encore freinée jusqu'au début du printemps par les contraintes sanitaires, l'économie française s'est bien redressée par la suite.

Le PIB a ainsi progressé de 1,1 % au 2^{ème} trimestre après avoir stagné au premier. Les enquêtes de conjoncture restent bonnes mais elles paraissent avoir touché un point haut au début de l'été. L'industrie manufacturière, qui avait bénéficié jusqu'ici de la reprise de l'économie mondiale, est bridée par les contraintes d'approvisionnement pour certains composants. La résurgence épidémique au cœur de l'été, qui semble devoir être temporaire, a aussi un peu pesé sur certaines activités de services. Selon les estimations de l'Insee le niveau d'avant crise serait retrouvé fin 2021. En moyenne sur l'année 2021, le PIB progresserait d'un peu plus de 6 % selon les dernières projections de la Banque de France. L'emploi dépasse d'ailleurs déjà le niveau de fin 2019, ce qui se traduit par un taux de chômage comparable à son niveau d'avant crise (8 % au 2^{ème} trimestre 2021).

Au cours des derniers mois, l'inflation a accéléré. Au-delà d'aspects techniques (notamment un effet de base sur les prix de l'énergie), les contraintes d'offre auxquelles ont fait face certains secteurs ont joué.

La hausse des prix à la consommation restait limitée en France (1,9 % sur un an en août). Mais le rattrapage de la consommation des ménages ainsi que la reprise des entreprises provoquent le retour d'un risque inflationniste alimenté par le décalage entre l'offre et la demande.

Avec le rattrapage de l'économie, le soutien monétaire procuré par les banques centrales pourrait un peu s'atténuer dans les mois à venir. Toujours très bas, les taux d'intérêt de marché, pourraient donc légèrement augmenter.

SYNTHÈSE DES PROJECTIONS FRANCE

En %	2020	2021	2022
Croissance du PIB réel	- 8,0	6,3	3,7
Taux de variation des prix à la consommation (IPCH)	0,5	1,8	1,4
Taux de chômage (BIT, France entière, moyenne annuelle)	8,0	8,1	8,2

Source : Projections de la Banque de France, 13 septembre 2021.

Le baromètre réalisé par l'AdCF et la Banque des territoires paru en septembre 2021 indique une nette reprise de la commande publique en 2021.

Mais les difficultés d'approvisionnement en matières premières auxquelles doivent faire face les entreprises du BTP pourraient venir freiner la reprise, tandis que la hausse des coûts de chantiers pourrait, soit renchérir le niveau des dépenses, soit concourir au report de certains projets devenus trop onéreux.

3. Les Grandes Orientations du Budget Principal

Les montants 2021 ne correspondent pas au CA 2021, il s'agit de montants approchés.

Ce rapport d'orientations budgétaires a pour vocation de présenter les grandes tendances structurant le budget de notre collectivité pour les exercices 2022, 2023, 2024 et 2025.

Il s'inscrit dans une stratégie budgétaire constante combinant quatre orientations :

- Maîtrise en fonctionnement,
- Stabilité des impôts directs,
- Mise en œuvre du programme d'investissement,
- Modération de l'endettement.

La ville de Saint-Berthevin a pour souhait de préserver ces principes et les orientations budgétaires stratégiques du présent rapport s'inscrivent dans cette perspective.

3.1 Les recettes de fonctionnement

Elles reposent principalement sur les recettes fiscales. En 2020, celles-ci représentent 75% des recettes de fonctionnement, les dotations représentant 14% et les 11% restant proviennent des produits des services et des loyers.

3.1.1. Les recettes fiscales

L'évolution des recettes fiscales dépend essentiellement de la fiscalité directe (TH, TFB, TFNB). La progression des bases fiscales est liée au taux de revalorisation forfaitaire voté en loi de finances et au volume de bases nouvelles arrivées sur la commune.

Le taux de revalorisation est calé sur les prévisions d'inflation du gouvernement, après une revalorisation de 0,2% en 2021, le projet de loi de finances prévoit un taux de revalorisation de 2,8% pour 2022.

Le tableau ci-dessous présente l'évolution des bases depuis 2014 :

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Bases TH	8 711 162	9 080 474	9 008 273	9 054 067	9 323 838	9 677 353	9 950 028	263 449
croissance TH	1,1%	4,2%	-0,8%	0,5%	3,0%	3,8%	2,8%	-97,4%
Bases FB	9 304 862	9 499 000	9 702 523	10 067 627	10 591 786	11 137 025	11 537 111	11 952 905
croissance FB	3,2%	2,1%	2,1%	3,8%	5,2%	5,1%	3,6%	3,6%
Bases FNB	194 280	193 100	192 997	226 536	214 990	215 210	198 235	198 005
croissance FNB	-0,6%	-0,6%	-0,1%	17,4%	-5,1%	0,1%	-7,9%	-0,1%
revalorisation	0,90%	0,90%	0,90%	0,40%	1,2%	2,2%	0,9%TH - 1,2%TF	0,2%

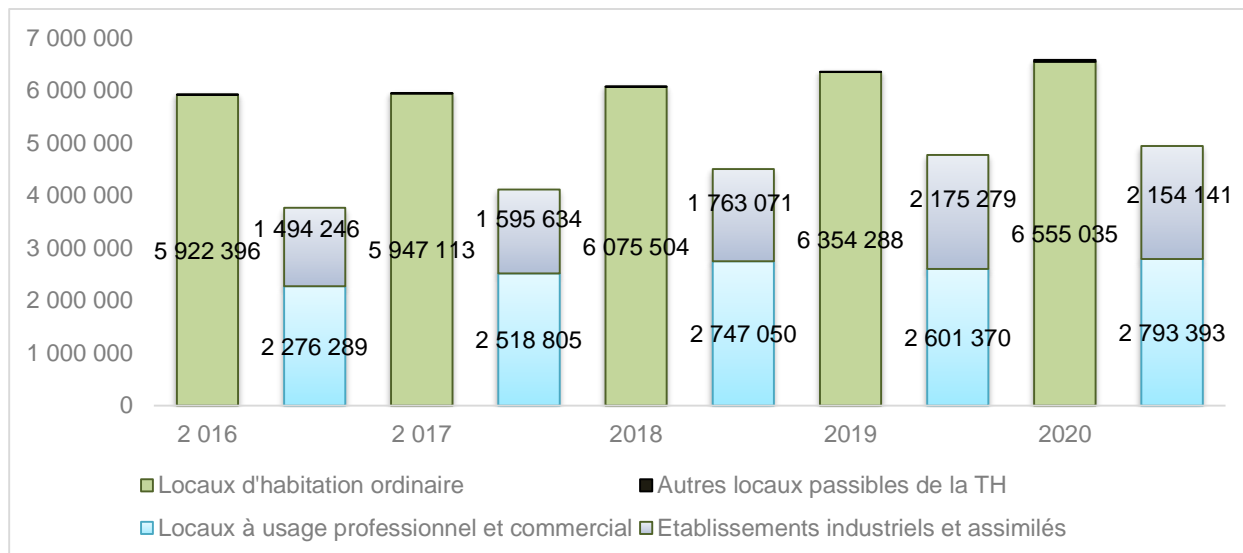
La suppression de la TH en 2021 se traduit directement sur les bases imposables, seuls persistent les logements secondaires.

Le taux de croissance de chaque base peut être retraité du taux de revalorisation (dernière ligne du tableau) pour observer la dynamique réelle de la fiscalité.

Les bases foncières représentent une part importante de la dynamique fiscale.

En 2016, la part du foncier bâti économique représentait 39% des bases, cette part s'élève à 43% en 2020.

Si le foncier économique est toujours significatif, depuis 2019 la part des locaux d'habitation enregistre de belles progressions.



Ci-dessous figure le détail de la progression du produit de la fiscalité directe de 2015 à 2019 (**revalorisation + variation physique**), ces produits concernent les 3 impôts (TH, TFB et TFNB) :

(en €)	2016	2017	2018	2019	2020
Contributions directes	3 696 447	3 802 418	3 914 119	4 104 437	4 199 243
Croissance annuelle	1,9%	2,9%	2,9%	4,9%	2,3%
Evolution Moyenne					3%

Au regard des éléments rétrospectifs et des prévisions d'entrées de bases foncière liées à l'habitat, il est retenu un taux de progression des contributions directes de 1,4% de 2021 à 2025.

(en €)	2021	2022	2023	2024	2025
Contributions directes	4 073 082	4 215 011	4 292 161	4 392 197	4 489 564
Croissance annuelle	-3%	3,5%	1,8 %	2,3%	2,2%
Evolution Moyenne					1,4%

La baisse survenue en 2021 est liée à l'exonération de 50% des bases des locaux industriels, ce point sera évoqué plus précisément à l'article 3.1.2. Le taux moyen retraité de cette exonération serait de **2,56%** sur la période 2021-2025.

Parmi les recettes fiscales, figurent également :

l'Attribution de Compensation (AC) et la dotation de solidarité communautaire (DSC).

Leurs montants respectifs demeuraient relativement inchangés jusqu'au transfert de la compétence « enseignement artistique » intervenu le 1^{er} septembre 2017.

(en k€)	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
AC	937	833	(833 - 295) = 534	(534+ 530) = 1064	(1064 - 55) = 1009	(1064-66) = 998	989	980	972	972
DSC	591	564	(564 - 61 + 67) = 597	0	32	32	0	0	15	30

En 2018 :

-Suite à la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) du 16/05/2017, le coût net du transfert de compétence « enseignement artistique » a été évalué à 356 K€. En contrepartie de ce transfert de charges, l'AC de la Ville a été minorée de **295 K€** et la DSC de **61 K€** à compter de l'exercice 2018. Pour rappel, l'AC a également été diminuée dès 2017 d'un montant de 96,4 K€, contrebalancé par une redevance versée par l'agglomération du même montant. Cette opération est neutre financièrement, en revanche l'Agglomération se réserve le droit de diminuer cette redevance si la Commune décidait de changer l'affectation des locaux accueillant à ce jour les activités liées à l'enseignement artistique.

- Laval Agglomération a touché une recette économique conséquente suite à une régularisation fiscale d'une entreprise du territoire. Une partie de la recette a été reversée auprès des Communes membres à travers une DSC exceptionnelle. La Ville de Saint-Berthevin a ainsi pu bénéficier de **67K€** supplémentaires sur sa DSC 2018.

En 2019 : La DSC a été intégrée à l'AC, en lien avec la fusion entre le Pays de Loiron et La Communauté d'Agglomération de Laval au 1^{er} janvier 2019.

En 2020 : La CLECT du 04/12/2019 introduit deux nouveaux éléments dans le calcul de l'AC :

(en K€)	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Equilibrage suite à la fusion	-10,4	-12,4	-12,4	-12,4	-12,4	-12,4
Transfert Eaux Pluviales – charges fonct.	-36,1	-36,1	-36,1	-36,1	-36,1	-36,1
Transfert Eaux Pluviales – charges invest.	-8,7	-17,5	-26,2	-34,9	-43,6	-43,6
Variation Totale :	-55,2	-66	-74,7	-83,4	-92,1	-92,1

-Equilibrage suite à la fusion : Après la fusion de 2019, les communes entrantes se sont vues amputées d'une partie de leurs recettes et notamment de leur Dotation Globale de Fonctionnement (DGF). A l'inverse les communes « historiques » ont bénéficié d'un effet d'aubaine via la hausse du FPIC en particulier. Ainsi l'Agglomération, et ses communes membres d'avant fusion, sont mises à contribution dans le but de participer au retour à l'équilibre des recettes des communes de l'ex pays de Loiron (**10,4 k€** pour la ville en 2020).

-Le transfert de la compétence Eaux Pluviales a un impact sur l'AC au regard de l'évaluation des charges transférées à l'Agglomération et induisant une contribution de :

- . **36,1K€** par an pour les charges de fonctionnement transférées,
- . **43,6 K€** pour les charges d'investissement transférées qui seront progressivement prélevées sur l'AC de 2020 à 2024 (**8,7 k€** pour la ville en 2020) soit un perte globale d'AC en 2020 de **55,2k€**.

Toutefois, la compétence transférée ayant été ensuite déléguée aux communes, cela se traduit par un versement d'une recette équivalente à la perte d'AC au chapitre 70 (produits des services).

-A également été instauré une nouvelle DSC (+32K€ en 2020), résultant d'un partage de la progression de la fiscalité transférée entre l'agglomération et ses communes membres. Compte tenu du contexte sanitaire et économique actuel, ce reversement est nul en 2022 et 2023.

Parmi les autres recettes fiscales,

-Au regard des taux de progression constatés sur les exercices précédents, il a été retenu une stabilisation de la taxe communale sur la consommation finale d'électricité (110K€) et de la Taxe Locale sur la Publicité Extérieure (100K€). Quant aux droits de mutation, leurs caractères erratiques nécessitent une prudence dans les prévisions (150K€).

-Le **Fonds de Péréquation Intercommunal et Communal (FPIC)** est un dispositif péréquateur qui a pour objectif de réduire les écarts de richesses entre les territoires.

Prospective du FPIC :

(en K€)	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
FPIC net	97	62	39	77	94	94	94	94	94	94

Dans ce schéma, la Commune perçoit en 2021 : 103 K€ de FPIC et en reverse 9 K€.

Détail du chapitre 73 – Recettes fiscales :

(en K€)	CA 2020	2021	2022	2023	2024	2025
Recettes fiscales	5 853	5 629	5 680	5 748	5 856	5 969
<i>Croissance annuelle</i>		-3,83%	0,91%	1,21%	1,87%	1,93%
<i>Evolution Moyenne</i>						0,39%
Contributions directes	4 200	4 073	4 215	4 292	4 392	4 490
Autres impôts locaux	0	-	-	-	-	-
Droits de place	0,18	0,25	0,25	0,25	0,25	0,25
Taxes sur les pylônes	20	21	21	22	23	23
Taxe électricité	111	110	110	110	110	110
TLPE	110	100	100	100	100	100
Droits de mutation	276	200	150	150	150	150
FPIC (net)	94	94	94	94	94	94
A.C	1 009	998	989	980	972	972
D.S.C	32	32	-	-	15	30
Autres taxes diverses						

La réforme de la TH et la suppression des compensations TH a entraîné un reversement de fiscalité de 131 K€ à l'article des « Contributions directes ». Cependant ce même article est grevé temporairement de 456 K€ avec l'exonération des bases foncières des locaux industriels (compensées par l'Etat sur le chapitre des dotations).

3.1.2. Les dotations et participations

Les dotations et participations (chapitre 74) représentent encore 14% des recettes de fonctionnement sur l'exercice 2020.

La **Dotation Globale de Fonctionnement (DGF)** pesait pour 41% du chapitre et 6% des recettes totales. Cette recette de l'Etat est en baisse depuis 2014 en raison de l'effort de participation au redressement des comptes publics demandé aux collectivités (gelé depuis 2018).

L'Etat poursuit la péréquation horizontale et à ce titre la Commune reste toujours écrêtée au regard de son potentiel fiscal par habitant (qui est supérieur à 0,75 fois au potentiel moyen). Le Projet de Loi de Finances pour 2022 prévoit de remonter ce seuil de 0,75 à 0,85 fois, ce qui aura un impact sur le nombre de Communes éligibles, ces dernières moins nombreuses devront supporter un effort de péréquation supplémentaire.

Dans ce contexte la contribution de Saint-Berthevin passerait d'une baisse de DGF de 26 K€ en 2021 à 34 K€ à partir de 2022.

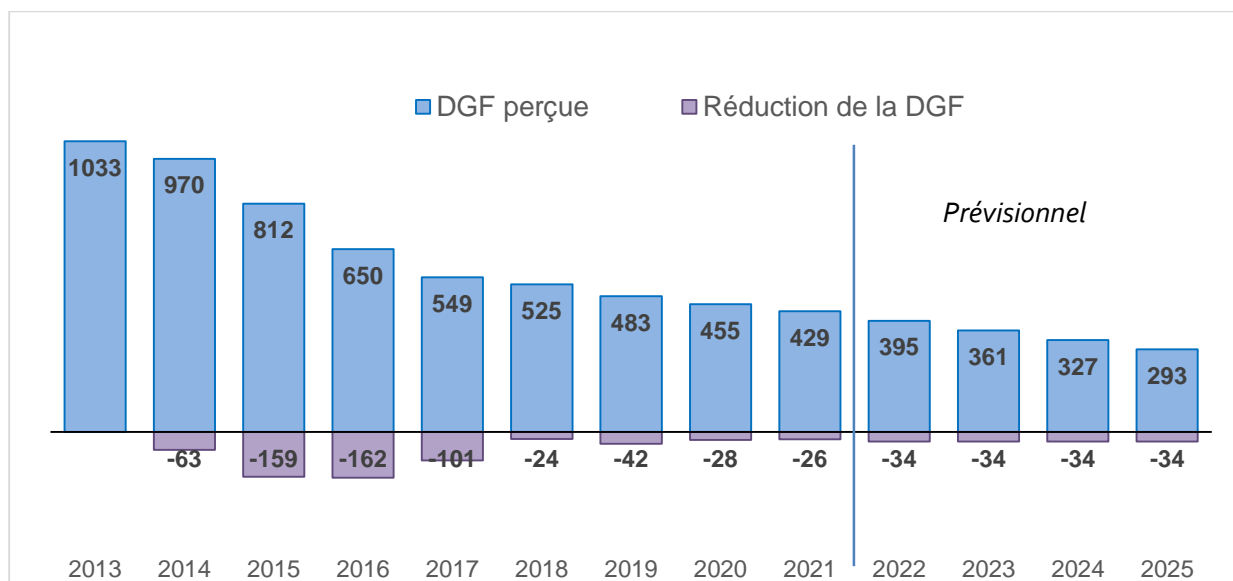
L'évolution de la DGF depuis 2014 est présentée dans le tableau ci-dessous :

(en €)	2016	2017	2018	2019	2020	2021
DGF	649 990	549 044	525 028	482 966	454 532	428 768
Dotation Forfaitaire	710 207	546 855	441 854	416 183	381 091	350 148
Contribution	-144 391	- 71 693	-	-	-	-
Ecrêtement péréqué*	-21 306	- 35 936	- 28 206	- 32 839	- 26 254	- 26 586
Part dynamique de la population	2 345	2 628	2 535	- 2 253	- 4 689	1 970
Dotation de Solidarité Rurale	88 412	93 939	96 919	95 912	97 167	96 741
Dotation Nationale de Péréquation	14 723	13 251	11 926	5 963	7 217	6 495

*péréquation entre communes pour financer les emplois interne de la DGF.

(en €)	2020	2021	2022	2023	2024	2025
DGF	454 532	428 768	394 897	361 027	327 156	293 286
Dotation Forfaitaire	381 091	350 148	325 532	291 661	257 791	223 920
Contribution	-	-	-	-	-	-
Ecrêtement péréqué	- 26 254	- 26 586	- 33 871	- 33 871	- 33 871	- 33 871
Part dynamique de la population	- 4 689	1 970	-	-	-	-
Dotation de Solidarité Rurale	97 167	96 741	96 741	96 741	96 741	96 741
Dotation Nationale de Péréquation	7 217	6 495	6 495	6 495	6 495	6 495

Entre 2013 et 2021, la DGF a diminuée de 58% sur cette période, cela représente environ 3 393 265 € de recettes cumulées en moins pour la Commune.



Le reste du poste dotations et participations est constitué par diverses subventions de la CAF et des compensations pour exonération de fiscalité.

A compter de 2021, la suppression de la Taxe d'Habitation a eu pour effet de supprimer les compensations de TH reversées par l'Etat (environ 131 K€). Cela a été compensé par un reversement majoré de la fiscalité issue des bases de TF départementales transférées. Par ailleurs l'exonération de 50% des bases foncières des locaux industriels vient alimenter ce chapitre des dotations de 456 K€.

3.1.3. Les autres recettes de fonctionnement

Les produits des services (chapitre 70) sont composés essentiellement par les recettes périscolaires (restaurant scolaire), auxquelles s'ajoutent les concessions cimetières et les recettes de la piscine Municipale et des diverses régies (Pôle Culturel).

En raison de la crise sanitaire ces recettes ont fortement été impactées sur l'exercice 2020. Leur progression est liée à une revalorisation annuelle des tarifs (+1%) et au reversement par l'agglomération du montant prélevé sur l'Attribution de Compensation suite à la délégation de la compétence Eaux Pluviales urbaines.

3.1.4. Synthèse des recettes de fonctionnement

(en K€)	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Recettes de fonctionnement	7 682	7 847	7 882	7 931	8 018	8 103
<i>Croissance annuelle</i>		2,1%	0,4%	0,6%	1,1%	1,1%
<i>Evolution Moyenne</i>						1,07%
70 - Produits des services	468	577	591	605	619	625
72 - Travaux en régie	20	14	15	15	15	15
73 - Impôts et taxes	5 853	5 629	5 680	5 748	5 856	5 969
74 - Dotations, subventions	1 099	1 408	1 374	1 341	1 307	1 273
75 - Autres produits de gestion	209	211	211	211	211	211
76 - Produits financiers	0	-	-	-	-	-
77 - Produits exceptionnels	33	2	5	5	5	5
78 - Reprises sur provisions	1	6	5	5	5	5

La redevance versée par l'agglomération dans le cadre du transfert de la compétence enseignement artistique est enregistrée au chapitre 75 – « Autres produits de gestion » depuis 2018 (96,4 K€).

3.2 Les dépenses de fonctionnement

3.2.1. Les dépenses de gestion

Les charges de personnel représentent 63% des charges réelles de fonctionnement.

En 2022 et 2023 l'hypothèse d'évolution retenue est de 2%/an, puis 1,5% en 2024 et 2025.

Après un recul significatif des charges à caractère général en 2020 avec la fermeture des services et notamment de la restauration scolaire, la prospective se positionne sur une progression modérée de 1%/an des charges à caractère général.

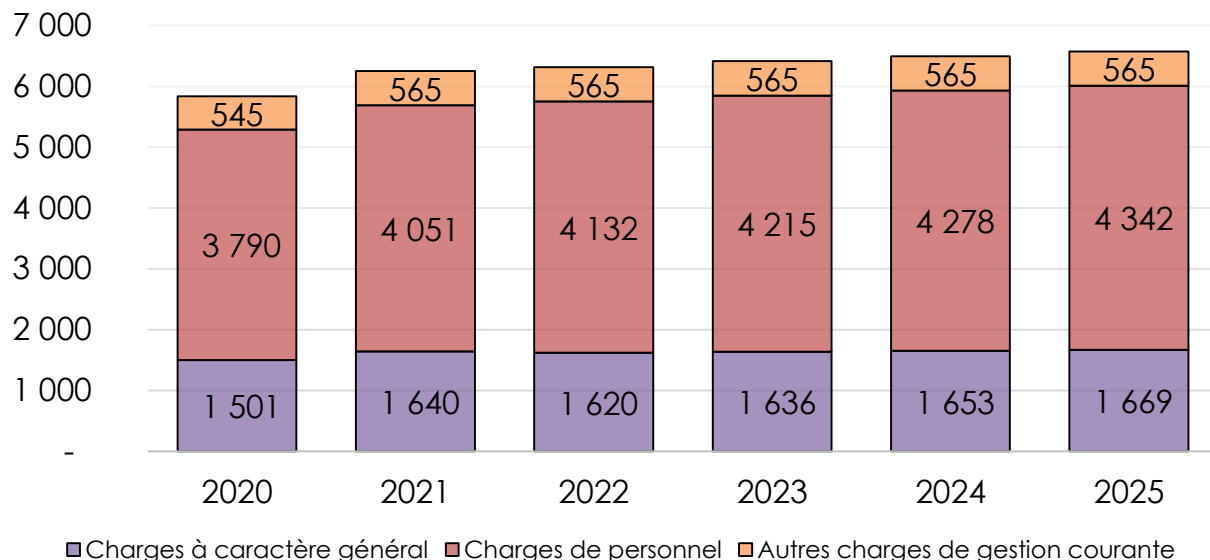
Enfin, les autres charges de gestion courante, composées essentiellement par les indemnités versées aux élus, les subventions aux associations et la subvention de fonctionnement du CCAS, participent également à l'effort de la maîtrise des dépenses avec leur stabilisation.

Compte-tenu de ces éléments, *les dépenses de gestion* augmenteraient en moyenne de 2,4% par an sur la période 2020-2025.

(en K€)	CA2020	2021	2022	2023	2024	2025
Charges à caractère général	1 501	1 640	1 620	1 636	1 653	1 669
Charges de personnel	3 790	4 051	4 132	4 215	4 278	4 342
Autres charges	545	565	565	565	565	565
TOTAL	5 836	6 257	6 318	6 416	6 496	6 577
<i>Croissance annuelle</i>		7,2%	1,0%	1,6%	1,2%	1,2%
<i>Evolution moyenne</i>						2,4%

*Les charges de personnel sont présentées nettes des remboursements sur rémunérations.

Les dépenses de gestion: +2,4%/an



3.2.2. Les charges financières

La prospective ne prévoit pas de nouvel emprunt avant 2023, ce qui explique le recul des charges financières jusqu'à cet horizon. Si le contexte économique de reprise peut impacter les taux d'intérêts à la hausse, leur progression devrait être lente et modérée. Les taux d'intérêts des emprunts contractés dans le prospective sont de 2%.

Au vu de ces éléments, les dépenses de fonctionnement devraient progresser de 2,4% par an en moyenne.

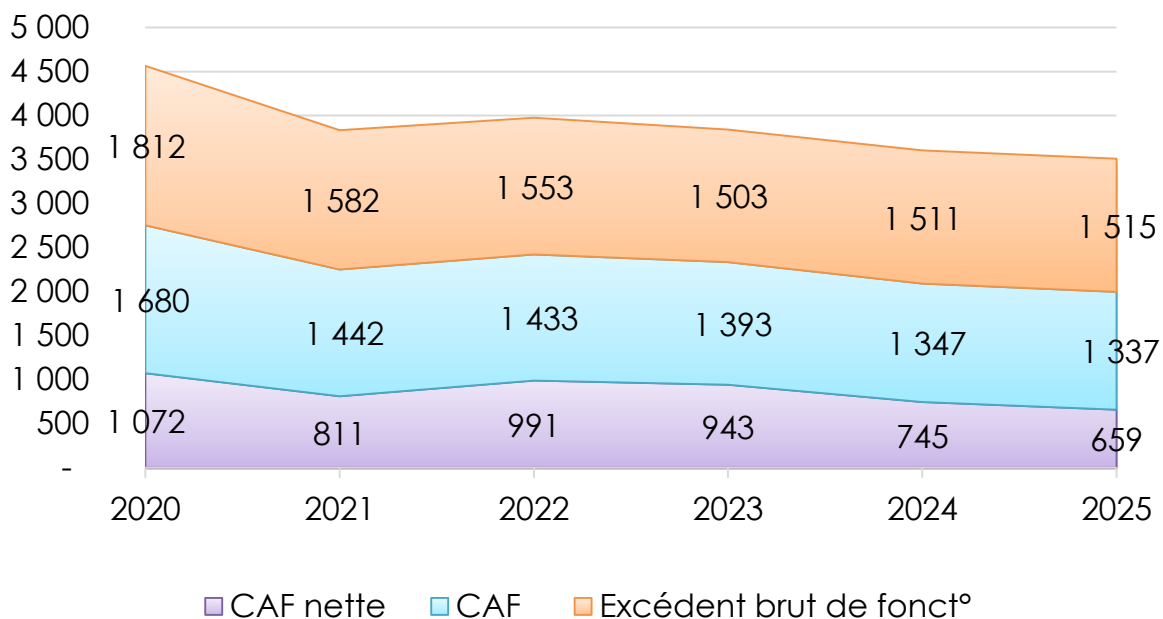
(en K€)	CA2020	2021	2022	2023	2024	2025
Charges de fonctionnement	6 001	6 404	6 448	6 536	6 668	6 761
<i>Croissance annuelle</i>		6,71%	0,68%	1,37%	2,02%	1,39%
<i>Evolution Moyenne</i>						2,4%
011 Charges à caractère général	1 501	1 640	1 620	1 636	1 653	1 669
012-013 Charges de personnel*	3 790	4 051	4 132	4 215	4 278	4 342
65 - Autres charges	545	565	565	565	565	565
66 - Charges financières	155	140	120	109	162	174
67 - Charges exceptionnelles	4	2	5	5	5	5
68 - Provisions	6	6	5	5	5	5

*Les charges de personnel sont présentées nettes des remboursements sur rémunérations.

3.3 Les soldes d'épargne

(en K€)	CA 2020	2021	2022	2023	2024	2025
Produits de fct courant	7 628	7 824	7 856	7 905	7 992	8 077
- Charges de fct courant	5 816	6 243	6 303	6 401	6 481	6 562
= Excédent Brut de Fonct°	1 812	1 582	1 553	1 503	1 511	1 515
- intérêts de la dette	155	140	120	110	165	178
+ solde exceptionnel	24	-	-	-	-	-
= CAF	1 680	1 442	1 433	1 393	1 347	1 337
- capital de la dette anc.	- 608	- 630	- 443	- 450	- 461	- 473
- capital de la dette nouv.	-	-	-	- 1	- 141	- 205
=CAF nette	1 072	811	991	943	745	659

Malgré des prévisions prudentes, la commune parvient à générer un niveau de CAF suffisant pour couvrir le remboursement annuel de la dette et financer une partie de ses investissements.



3.4 Le programme pluriannuel d'investissement

Le programme pluriannuel d'investissements est estimé à 17 492 K€ sur la période 2021-2025.

3.4.1. Le renouvellement courant du patrimoine

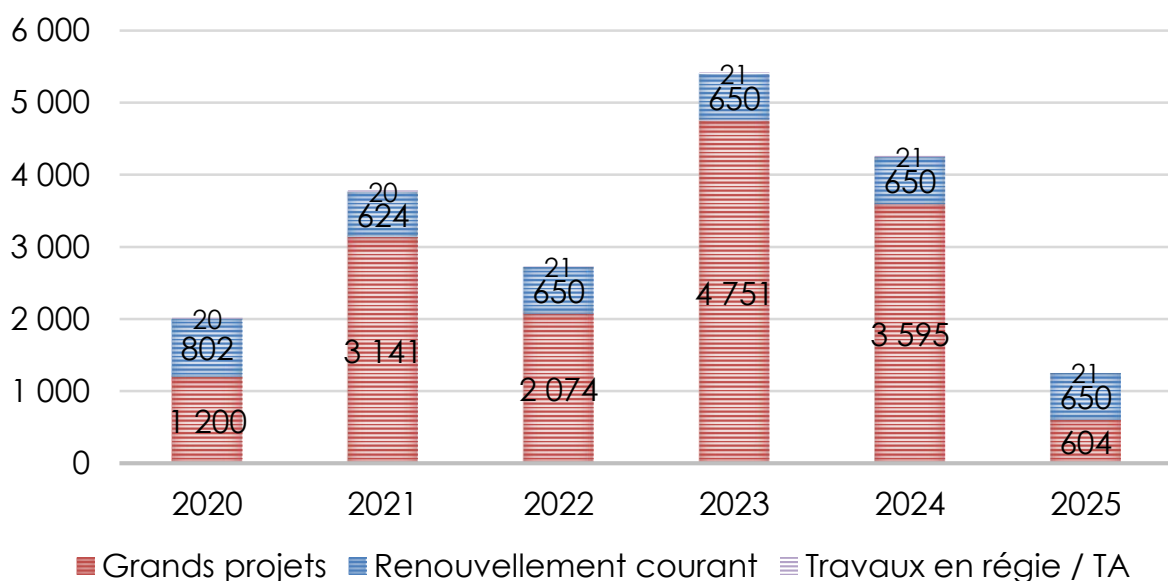
L'enveloppe budgétaire accordée au renouvellement courant est fixée à 650 K€/an.

3.4.2. Les grands projets de la commune

Le programme pluriannuel d'investissement s'établit de la manière suivante :

Débat d'orientations budgétaires 2022

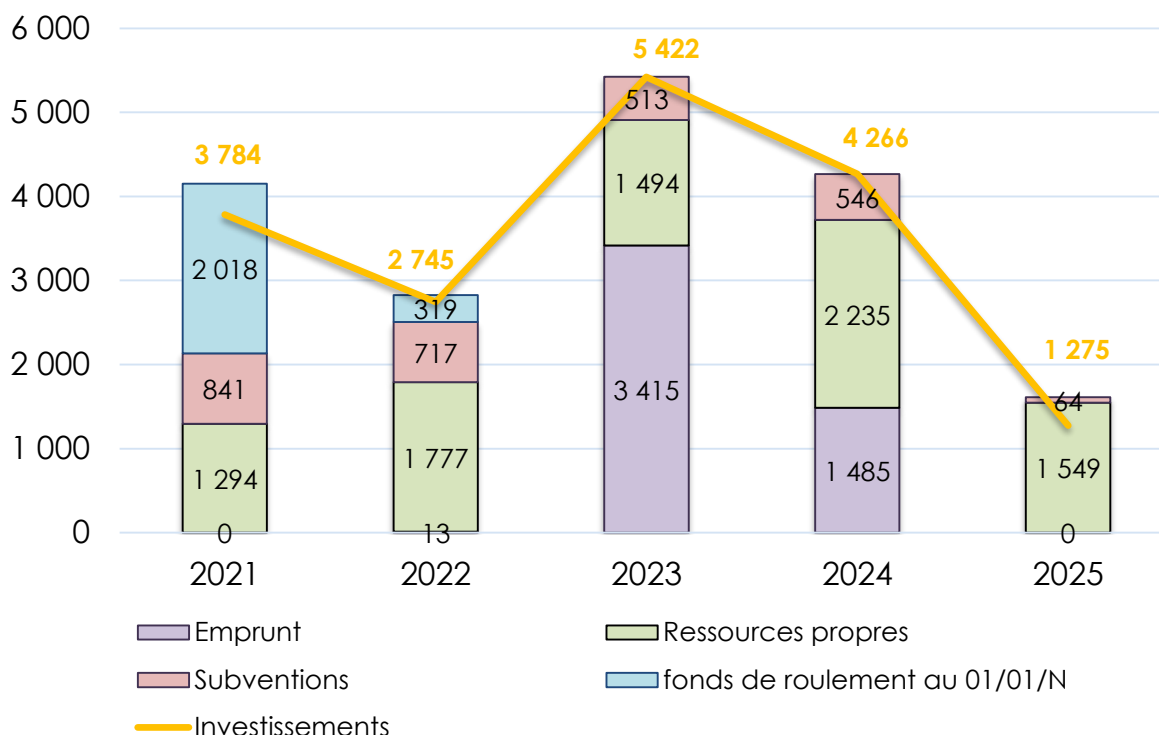
(en K€)	CA2020	2021	2022	2023	2024	2025	TOTAL
Grands projets:	1 200	3 141	2 074	4 751	3 595	604	14 164
<i>Non affecté</i>							0
Mairie - travaux			30	1 000	1 000		2 030
Etudes diagnostics (Eglise/Piscine/Printania)			30	15			45
Rénovation énergétique écoles (études & travaux)			180	150			330
Restaurant scolaire	3	32	50	676			758
Réhabilitation AGORA	116	1 482					1 482
Terrain synthétique		50					50
Tribunes et vestiaires				30	270		300
Extension cimetière paysager		18	326			154	498
Parking ESBLG				30	250	450	730
OAP - centre ville	210	515					515
RD57 - centre-ville (dont acqu. Foncière)	6	62	310	2 000	2 000		4 372
Provence/Pasteur/Bretagne		326					326
Rue Penot		87	100				187
Rue Lemonnier			85				85
Rue Jean Moulin		300					300
Quartier Colbert phase 2	1		850	850			1 700
Quartier Colbert phase 1 + PEJVS/Le Lien	154	30					30
Chaufferie bois	16	28					28
Rue du Haut-Bourg, parvis du Reflet	70	26					26
Pôle culturel (nacelle + perches en 2020)	132	18					18
EP Rue Alain GERBAULT	481						0
Ad'AP	12	48	88				136
Balayeuse voirie		120					120
Budget participatif			25	-	75	-	100
Renouvellement courant:	802	624	650	650	650	650	3 224
Travaux en régie	20	14	15	15	15	15	74
Taxe d'aménagement	0	6	6	6	6	6	30
TOTAL	2 022	3 784	2 745	5 422	4 266	1 275	17 492



3.5 Le financement

Le financement des investissements programmés (17 492 K€) est assuré par :

- Les ressources propres, dont FCTVA (47%),
- Les emprunts (25%),
- Les subventions (14%),
- Le fonds de roulement / trésorerie d'origine (13%).



Avec ce plan de financement, l'endettement à fin 2025 est estimé à 8 332 K€ soit une dette par habitant de 1058 € et une capacité de désendettement de 6,23 années.

(en K€)	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Encours au 01/01	5 966	6 481	7 496	6 830	6 222	5 592	5 162	8 127	9 010
Amortissement	-485	-585	-687	-608	-630	-443	-451	-602	-678
Nouvel emprunt	1 000	1 600	21,5	-	-	13	3 415	1 485	0
Encours au 31/12	6 481	7 496	6 830	6 222	5 592	5 162	8 127	9 010	8 332

Le délai de désendettement est le nombre d'année nécessaires à la commune pour honorer sa dette si elle consacrait l'intégralité de sa capacité d'autofinancement au remboursement de sa dette.

Cet indicateur conserve un niveau raisonnable tout au long de la période :

	2021	2022	2023	2024	2025
Encours/CAF (en années)	3,88	3,60	5,83	6,69	6,23
Encours/pop° (en euros)	724	665	1042	1150	1058

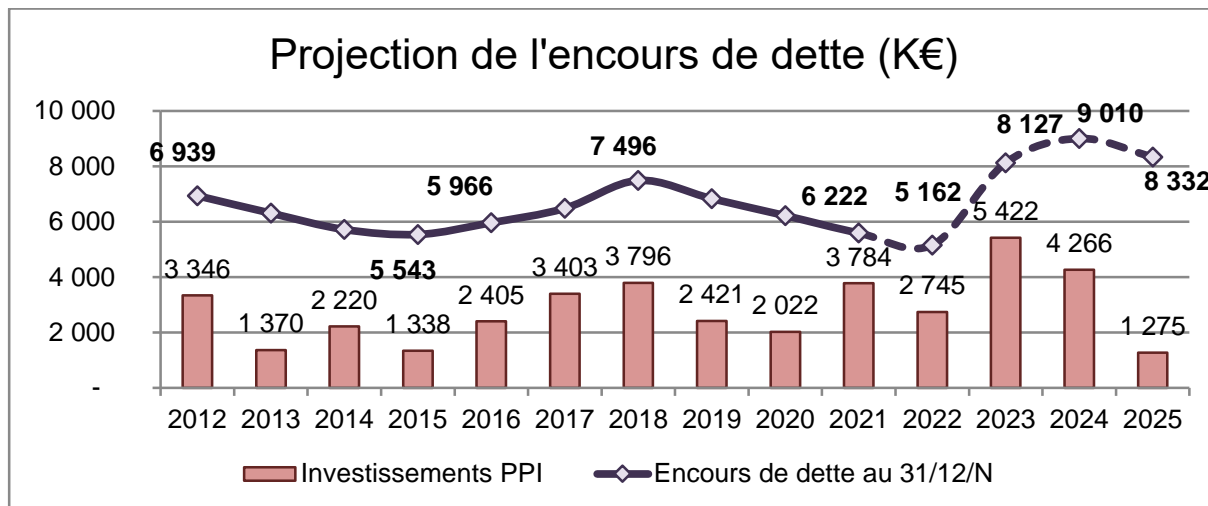
Au 31/12/2021 le délai de désendettement de la commune est estimé à 3,88 ans pour une dette par habitant de 724 €, ces chiffres sont respectivement de 3,99 ans et 802 € pour les communes de la strate démographique (5000 à 10 000 habitants) en 2020.



3.6 Structure de la dette

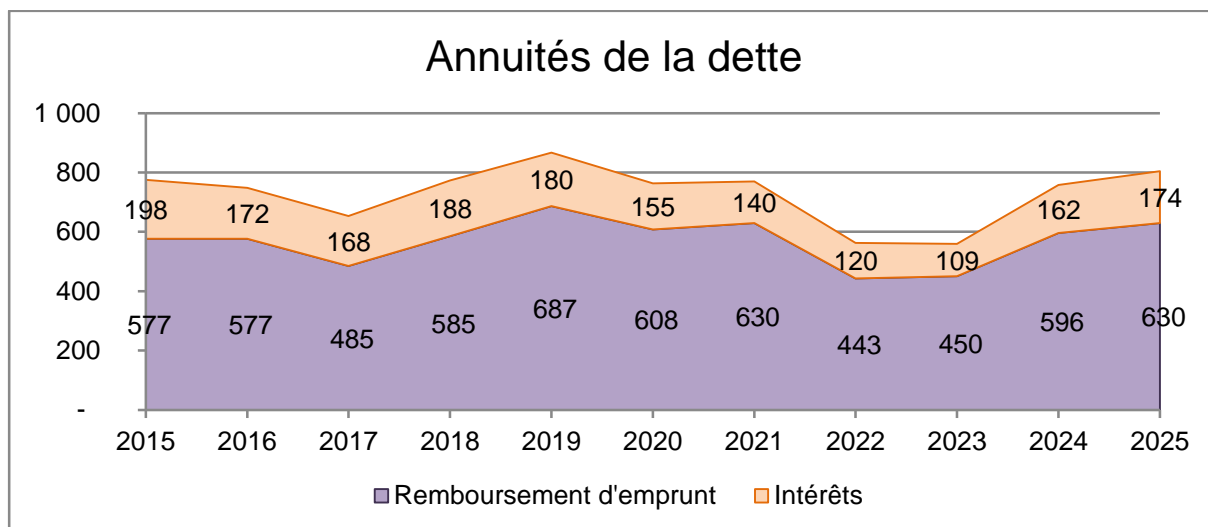
L'évolution du stock de dette de 2015 à 2018 est liée au déblocage progressif du dernier emprunt contracté de 4 M€.

Pour financer les travaux inscrits dans la prospective, le recours à l'emprunt est fléché à l'horizon 2023.



Moyenne des investissements de 2012 à 2017 : 2 347 M€

Moyenne des investissements de 2018 à 2023 : 3 114 M€

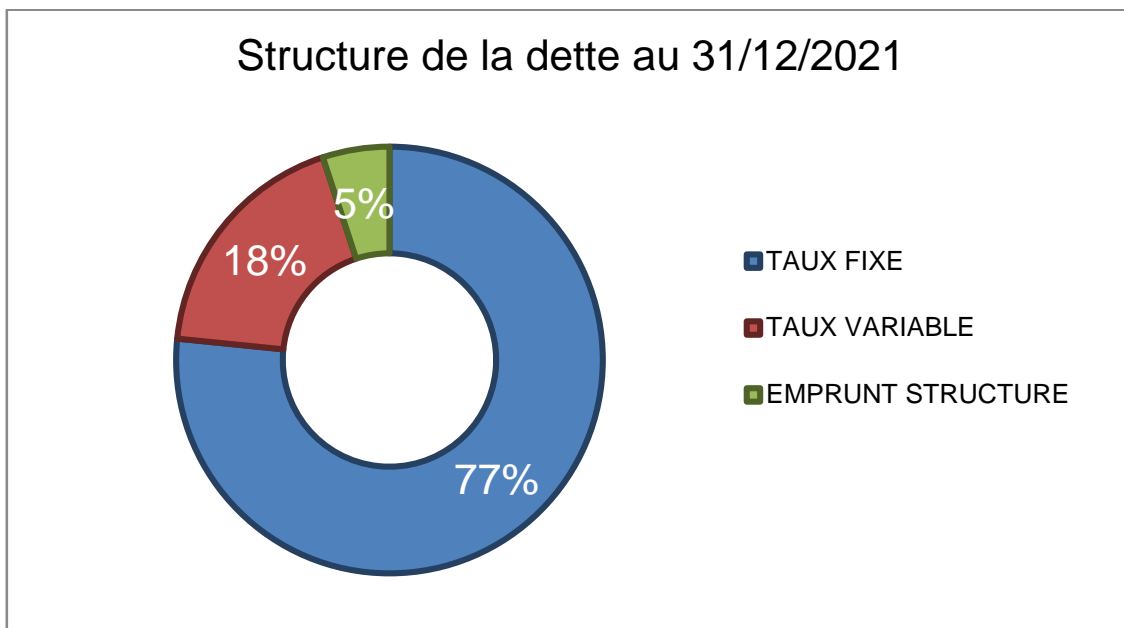


L'annuité de la dette (remboursement du capital + intérêts) est caractérisée par :

- Le début du remboursement du dernier emprunt à compter de l'année 2018 (année pleine en 2019),
- Le remboursement total de deux emprunts sur 2019, ce qui entraîne une baisse de l'annuité en 2020.
- Le changement d'amortissement de l'emprunt N°291 (dit structuré) dont le remboursement en capital diminue de 195K€ (limitant le risque de taux) à compter de 2022.
- Une progression en 2024 due aux emprunts projetés dans la prospective.

Le taux d'intérêt moyen de la dette est de 2,58% en 2021.

Au 31/12/2020, l'encours de dette est constitué de 11 emprunts différents et dont la nature des taux se décompose ainsi :



La part importante des taux fixes est due à l'emprunt de 4 M€ qui pèse pour 60% de l'encours de la dette.

4. Les budgets « LOTISSEMENTS »

Les budgets lotissements impactent la prospective, uniquement à travers la consolidation de leur fonds de roulement avec celui du budget principal, permettant de réduire le recours à l'emprunt.

4.1 Le Lotissement des Portes du Vicoïn

Les lots 5 et 6 ont été cédés en 2019 (650 K€), après la réalisation des derniers travaux. 80K€ de travaux ont été fléchés pour 2022.

4.2 Le Lotissement du Parc de l'Eglanière

Le budget de l'Eglanière a enregistré la vente de sa première parcelle en 2017 (SDIS pour 350K€) suite aux travaux de viabilisation réalisés la même année.

Cette somme a été versée lors du premier semestre 2018.

La cession des deux parcelles restantes n'a pas été fléchée sur la prospective.